



**Plan d'action
annuel à l'égard
des personnes
handicapées**

2025



TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire	3
Préambule	4
Portrait de la Ville de Lavaltrie	5
Élu responsable du plan d'action	6
Comité responsable du plan d'action	7
Rôles et responsabilités des services municipaux en matière d'accessibilité	8
Secteurs d'activité	9
Définitions	10
Actions réalisées	13
Bilan du plan d'action 2024	14
Plan d'action 2025	27
Références	40



MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Animés par la même volonté d'inclusion et de bienveillance que l'an dernier, nous vous présentons le *Plan d'action annuel à l'égard des personnes en situation de handicap 2025* de la Ville de Lavaltrie. Fidèles à notre planification stratégique, nous poursuivons notre engagement à bâtir un milieu de vie animé, inclusif et accessible pour toutes et tous.

En 2024, plusieurs actions concrètes ont été mises en oeuvre, et ce, malgré la courte période de six mois prévue pour la réalisation. Pensons notamment à la sensibilisation du personnel-cadre à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*, à la demande adressée au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'installation de boutons sonores, ou encore à l'ajout de toilettes chimiques accessibles lors des événements de la Ville. Ces gestes représentent des avancées significatives vers une meilleure accessibilité sur notre territoire.

Le plan 2025 s'appuie sur ces bases solides et propose des actions visant à favoriser la participation sociale, la sécurité, l'épanouissement et le bien-être des personnes en situation de handicap. Il est le reflet d'une volonté partagée au sein de notre administration et avec nos partenaires, d'agir concrètement pour une société plus juste et inclusive.

Soyez assurés que le conseil municipal et l'ensemble de l'équipe administrative demeurent mobilisés afin que chaque personne se sente accueillie, écoutée et valorisée dans notre communauté.

Merci à toutes les personnes qui participent, de près ou de loin, à faire de Lavaltrie une ville où il fait bon vivre pour toutes et tous.

Christian Goulet
Maire de Lavaltrie



PRÉAMBULE

Depuis son admissibilité à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20.1), la Ville de Lavaltrie s'engage activement à promouvoir une accessibilité universelle sur son territoire. Cette Loi impose aux municipalités de plus de 10 000 habitants ou comptant au moins 50 employés l'adoption d'un plan d'action annuel visant à réduire les obstacles auxquels font face les personnes handicapées. C'est en réponse à cette exigence, et avec la volonté d'inclure tous les citoyens à la vie municipale, que la Ville de Lavaltrie a adopté, en juillet 2024, son tout premier *Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées*.

Ce premier plan d'action, déployé sur une période de six mois, a permis de jeter les bases d'une démarche structurée, dans une perspective d'amélioration continue. Il a été promu à travers de nombreux moyens de communication afin d'assurer la transparence de la démarche et d'inviter la population à suivre les progrès réalisés. Ce plan d'action est d'ailleurs disponible en tout temps sur le site Internet de la Ville de Lavaltrie.

Forte de cette première expérience, la Ville poursuit ses efforts en 2025 avec un nouveau plan d'action bonifié, cette fois déployé sur une période de douze mois. Dans la continuité des engagements pris en 2024, ce plan vise à répondre aux besoins observés sur le terrain et à favoriser une société toujours plus inclusive, notamment en facilitant l'accès aux services, aux infrastructures et à la participation citoyenne des personnes en situation de handicap.

Guidé par les principes d'égalité, de dignité, d'autonomie et d'inclusion, le *Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2025* propose des mesures concrètes en lien avec les articles 61.1 et 61.3 de la Loi, afin de renforcer l'accès aux services municipaux et de réduire les obstacles dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Par l'adoption de ce plan d'action, la Ville de Lavaltrie réaffirme son engagement envers l'inclusion, la participation active et le mieux-être de toutes les personnes vivant sur son territoire.

Article 61.1

Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 10 000 habitants adopte un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.

Article 61.3

Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.

PORTRAIT DE LA VILLE DE LAVALTRIE

Située en bordure du fleuve Saint-Laurent, la Ville de Lavaltrie s'engage pleinement à fournir à ses citoyens une variété de parcs et d'installations récréatives, en respectant les valeurs fondamentales de créativité, d'équité, d'intégrité, d'ouverture et de respect. Comptant une population de 15 807 résidents en 2024, cette ville dynamique est à l'image de son engagement envers l'innovation et la vitalité. Animée par ces valeurs, la Ville de Lavaltrie vise à soutenir le bien-être de ses citoyens dans un environnement accueillant et stimulant, en apportant des solutions efficaces et originales à leurs besoins.

MISSION

Permettre aux Lavaltoises et aux Lavaltoises de s'épanouir dans un milieu de vie attrayant et attractif, en répondant efficacement et de manière innovante à leurs besoins, leurs attentes et leurs aspirations, tout en respectant leurs ressources financières et le bien commun.

VALEURS

Créativité

Sortir des sentiers battus et remettre en question les façons de faire permettant à l'organisation d'obtenir des résultats différents et plus performants.

Équité

Adopter une approche inclusive et objective dans l'attribution des ressources et dans l'offre de service. Atténuer les différences sociales et économiques pour que tous les citoyennes et citoyens se sentent partie prenante de la communauté, qu'ils soient sur un même pied d'égalité et traités de façon juste et équitable.

Intégrité

Adopter des pratiques de gestion favorisant un fort sens éthique, d'honnêteté, de rigueur et de justice, tout en maintenant une communication transparente visant à exprimer clairement les motifs ayant servi à la prise de décision.

Ouverture

Faire preuve d'ouverture face aux changements et aux idées nouvelles. Laisser place à l'initiative et au travail collaboratif. Favoriser la communication et la mise en commun des actions. Prendre en compte la réalité citoyenne pour se projeter vers l'avant et s'adapter au milieu.

Respect

Agir avec politesse, considération, empathie et tolérance, tout en faisant preuve d'écoute envers toute personne, citoyen ou collègue. Ce respect doit être réciproque et transparent dans les échanges. La réalisation d'actions doit également se faire dans le respect des lois, des règlements, et ce, en considérant les sphères sociales, économiques et environnementales.



ÉQUIPE MUNICIPALE

À ce jour, la Ville de Lavaltrie compte 120 employés à l'année, soit 20 gestionnaires, 76 employés réguliers, 10 surveillants de parcs et de locaux, 11 brigadiers et 3 étudiants à la bibliothèque. En période estivale, ce chiffre peut augmenter jusqu'à 201 avec l'ajout des employés temporaires et des étudiants.

ÉLU RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Le conseil municipal a désigné monsieur Denis Moreau en tant qu'élu responsable de l'élaboration du *Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées*. Pour assurer le suivi et la pérennité du plan, les membres du conseil ont nommé madame Mélanie Messier, responsable du Service de développement économique et de mandats spéciaux, pour coordonner ces actions.

INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

La Ville de Lavaltrie est constituée de :

- 24 bâtiments
- 6,8 km de trottoir
- 18 parcs et espaces verts
- 11 modules récréatifs
- 7 balançoires de détente
- 2 aires d'entraînement
- 13 aires de repos
- 1 aire de glisse
- 7 sentiers pédestres
- 1 sentier de raquette
- 1 parc canin
- 1 parc de planche à roulettes
- 8 patinoires
- 4 pistes cyclables
- 1 piscine
- 2 points de vue sur le fleuve Saint-Laurent
- 2 scènes de spectacles et esplanade
- 6 terrains de mini-soccer et 7 de soccer
- 1 terrain de baseball
- 3 terrains de basketball
- 2 terrains de volleyball
- 11 terrains de pickleball
- 3 terrains de tennis
- 1 quai et débarcadère
- 1 table de tennis de table
- 4 terrains de pétanque

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Le comité responsable du *Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées* poursuit activement ses travaux, animé par un sens de l'engagement constant envers l'amélioration de leur qualité de vie. Ce comité joue un rôle clé dans l'identification des barrières physiques et sociales qui limitent leur pleine participation à la vie municipale.

En concertation avec divers organismes partenaires, le comité évalue les besoins, propose des solutions adaptées et recommande des actions concrètes pour favoriser l'accessibilité et l'inclusion.

Chaque année, un suivi rigoureux des mesures mises en place est réalisé. Un rapport est également soumis au conseil municipal en vue de l'adoption du nouveau plan d'action. Cette démarche témoigne de la volonté municipale d'offrir un milieu de vie toujours plus inclusif et accessible à tous.

MEMBRES DU COMITÉ	ORGANISMES REPRÉSENTÉS
Denis Moreau	Conseiller municipal (Ville de Lavaltrie)
Mélanie Messier	Responsable du Service de développement économique et de mandats spéciaux (Ville de Lavaltrie)
Carol Rivest	Directeur du Service de l'urbanisme (Ville de Lavaltrie)
Frédéric Rousseau	Directeur adjoint du Service du génie, des projets et de l'environnement (Ville de Lavaltrie)
Josée Perreault	Chef de division des loisirs et soutien à la communauté du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté (Ville de Lavaltrie)
Daphné Marinucci	Agente de communication (Ville de Lavaltrie)
André Roberge	Directeur du Service de sécurité publique et incendie (MRC de D'Autray)
Karine Courchesne	Directrice (Association des personnes handicapées d'Autray Sud (APHAS))
Yvon Mantha	Agent de liaison (Association des Sourds de Lanaudière (ASL))
Sarah Lafrenière	Directrice adjointe (Association des Sourds de Lanaudière (ASL))
Audrey-Line Lachance	Directrice régionale (Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL))
Représentant à déterminer	(Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL))
Natalie Savard	Directrice (Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTAL))
Isabelle Donato	Coordonnatrice des services (Société de l'Autisme Région de Lanaudière (SARL))
Frédérique Drouin-Lavigne	Coordonnatrice (Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL))
Lucie Nault	Directrice générale (Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS))
Hélène Potvin	Représentante des personnes aveugles et citoyenne de la Ville de Lavaltrie

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES SERVICES MUNICIPAUX EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

Direction générale

La Direction générale, agissant sous l'autorité du conseil municipal, assure la coordination et le bon déroulement des activités municipales. Elle veille à ce que toutes les actions de la Ville soient alignées sur sa planification stratégique, incluant les mesures du *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées*. Elle assure une cohérence et une harmonisation entre les décisions du conseil municipal et les opérations des différents services, tout en soutenant la mise en œuvre des projets favorisant l'accessibilité et l'inclusion dans tous les secteurs d'activités.

Services administratifs, division Service de première ligne aux citoyens

Le Service de première ligne aux citoyens accompagne la population dans ses démarches administratives. Cette division a pour mission de faciliter l'accès aux différents services municipaux en guidant les citoyens au quotidien. Il informe, oriente et facilite l'accès aux différents services municipaux, contribuant ainsi à renforcer le lien de proximité entre la municipalité et la population.

Services administratifs, division Ressources humaines

La division Ressources humaines assure le recrutement et la gestion des talents. Elle soutient le développement professionnel des employés et veille au respect des normes sociales et légales. Elle soutient l'organisation dont l'objectif est de créer un environnement de travail harmonieux, motivant et productif.

Service de la trésorerie

Ce service assure la gestion des ressources financières de la Ville. Il élabore le budget annuel, veille à l'équilibre des comptes et optimise les dépenses publiques afin de garantir un financement efficace des projets municipaux.

Service des communications

Ce service assure la diffusion des informations provenant des divers services municipaux de façon claire, précise et cohérente. Une grande variété de moyens de communication est utilisée afin de rejoindre toute la population: site Web, réseaux sociaux, système d'alerte de masse, infolettre, etc.

Service du génie, des projets et de l'environnement

Ce service soutient la planification, la réalisation et le suivi des projets municipaux. Il est responsable de mettre en œuvre les différentes étapes nécessaires à la concrétisation des projets: études techniques, plans et devis, suivis, budgets.

La division Environnement travaille sur les dossiers touchant les différentes composantes environnementales que sont l'eau, l'air, les changements climatiques, les matières résiduelles, la biodiversité ainsi que le développement durable.

Service du greffe

Le Service du greffe, en collaboration avec la Direction générale, assure le volet législatif de la Ville. Il prépare les comités pléniers et rédige les procès-verbaux, les règlements ainsi que les avis publics. Ce service prend également en charge les réclamations, les appels d'offres, les demandes d'accès à l'information ainsi que la gestion documentaire et les archives.

Service des travaux publics, parcs et espaces verts

Ce service veille au développement et à l'entretien du réseau routier, des pistes cyclables, des parcs et espaces verts, des réseaux d'aqueduc et d'égout, de l'éclairage des rues, de la signalisation, des véhicules et des équipements municipaux ainsi que des usines de traitement de l'eau potable et des eaux usées.

Service des loisirs, de la culture et relations à la communauté

Ce service a pour mission d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Il encourage la pratique d'activités de loisirs, de sport et de plein air, en plus de contribuer au développement récréotouristique, culturel, communautaire et social de la Ville. Pour ce faire, ce service propose notamment une programmation d'activités et d'événements variés et offre un soutien et son expertise aux organismes du milieu.

Service de l'urbanisme

Ce service assure le développement harmonieux de la Ville, en conciliant croissance, qualité de vie, développement économique et préservation de l'environnement. Il encadre l'aménagement du territoire en suivant les orientations du conseil municipal et en veillant au respect des règlements d'urbanisme.

Service de développement économique et de mandats spéciaux

Ce service a pour mandat de mettre en œuvre les actions prévues dans la planification stratégique de la Ville, en collaboration avec l'ensemble des services municipaux et ses partenaires en développement économique. En plus de soutenir différents acteurs économiques, le Service contribue directement à l'accroissement des investissements sur le territoire, à la création des emplois durables et à la mise en place de nouvelles entreprises. Il joue un rôle clé en facilitant les liens entre les entreprises, les organismes et le réseau d'affaires afin de favoriser un milieu de vie prospère et innovant. Parmi les mandats spéciaux, ce service assure la coordination de divers projets en collaboration avec les différents services municipaux.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

La Ville de Lavaltrie poursuit la mise en œuvre de son plan d'action, tout en assurant un suivi rigoureux des initiatives en cours. Conformément à la structure initiale, les différentes mesures sont réparties dans huit secteurs d'activité prioritaires, assurant ainsi une gestion cohérente et efficace des enjeux liés à l'accessibilité et l'inclusion.

Voici la liste des secteurs concernés :

1. l'accessibilité aux lieux et aux édifices publics ;
2. l'administration municipale ;
3. les communications ;
4. l'emploi et la participation citoyenne ;
5. les loisirs, la culture, le tourisme et la vie communautaire ;
6. les parcs et les espaces verts ;
7. la sécurité publique ;
8. le transport collectif et adapté, la circulation, la signalisation et le stationnement.

DÉFINITIONS

Personne handicapée

Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Incapacité

L'incapacité correspond aux aptitudes d'une personne, c'est-à-dire à son fonctionnement. C'est une réduction de la capacité d'une personne à accomplir une activité ou à fonctionner sur le plan intellectuel, psychologique, physiologique ou anatomique.

TYPES D'INCAPACITÉ

Audition

Difficulté ou impossibilité à entendre, même avec un appareil auditif ou un implant cochléaire, ce qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré ressentir à la fois « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Vision

Difficulté à voir, même avec des lunettes ou des lentilles de contact, ce qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré ressentir à la fois « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Mobilité

Difficulté à se déplacer (soit marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes sans se reposer, soit monter ou descendre un escalier d'environ 12 marches sans se reposer), même avec une aide qui offre un soutien minime (comme une canne), ce qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré ressentir à la fois « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Flexibilité

Difficulté à se pencher ou à tendre les bras, ce qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré ressentir à la fois « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Dextérité

Difficulté à utiliser ses doigts pour saisir de petits objets, ce qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré ressentir à la fois « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Douleur

Douleur chronique ou occasionnelle qui limite au moins «rarement» les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré ressentir à la fois «aucune» ou «un peu» de difficulté, mais «rarement» être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Apprentissage

Difficulté d'apprentissage telle que la dyslexie, l'hyperactivité, les problèmes d'attention autodéclarés ou diagnostiqués par un professionnel de la santé qui limite au moins «rarement» les activités quotidiennes. Les répondants qui ont déclaré ressentir à la fois «aucune» ou «un peu» de difficulté, mais «rarement» être limités dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérés comme ayant cette incapacité.

Développement

Problème ou trouble de développement diagnostiqué comme la trisomie, l'autisme, le syndrome d'asperger ou un trouble mental dû à un manque d'oxygène à la naissance, peu importe le niveau de difficulté ou la fréquence des limitations des activités quotidiennes déclarées.

Santé mentale

Condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale comme des troubles de l'anxiété, la dépression, le trouble bipolaire, la toxicomanie et l'anorexie qui limite au moins «rarement» les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré ressentir à la fois «aucune» ou «un peu» de difficulté, mais «rarement» être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Mémoire

Troubles de mémoire continus ou périodes de confusion (à l'exception des oublis occasionnels) qui limitent au moins «rarement» les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré ressentir à la fois «aucune» ou «un peu» de difficulté, mais «rarement» être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Indéterminée

Tout autre problème de santé ou condition que les dix types spécifiques d'incapacité évalués par l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) qui limite les activités quotidiennes. Par définition, les personnes ayant une incapacité de type indéterminé ne présentent pas plusieurs types d'incapacité.

Visible

Le handicap visible comprend le handicap moteur jusqu'à la déficience physique. Il regroupe une variété de déficiences et/ou d'affections comme les neurologiques développés, les amputations, les affections musculaires, les articulaires développées.

Non visible

Le handicap invisible est un handicap difficilement détectable, qui ne peut généralement pas être remarqué si la personne concernée n'en parle pas.



CATÉGORIES DE GRAVITÉ LIÉES À L'INCAPACITÉ

Légère

Personnes dépendantes (totalement ou partiellement) des autres pour les travaux ménagers lourds ou pour faire les courses, ou partiellement dépendantes pour les tâches ménagères quotidiennes ou la préparation des repas.

Modérée

Personnes dépendantes des autres pour les sorties (courts trajets), pour l'exécution des tâches ménagères quotidiennes ou pour la préparation des repas.

Grave

Personnes dépendantes des autres pour les soins personnels (comme se laver, faire sa toilette, s'habiller ou manger) ou pour se déplacer dans la maison.

Dans le cas d'une incapacité auditive, le degré de perte auditive (légère, modérée ou sévère) affecte plutôt les communications et l'accès à l'information. La gravité de la perte auditive n'influence pas la capacité à effectuer des tâches quotidiennes et ne rend pas automatiquement la personne dépendante d'autrui pour des tâches ou des soins. Les adaptations nécessaires se situent plutôt du côté d'aides techniques à l'audition et de recours à un-e interprète en langue des signes en cas de besoin.

ACTIONS RÉALISÉES

Bien avant le dépôt de son tout premier plan d'action en 2024, la Ville de Lavaltrie mettait en place différentes actions pour accroître et améliorer les services destinés aux personnes en situation de handicap. Voici un bref résumé de ces actions :

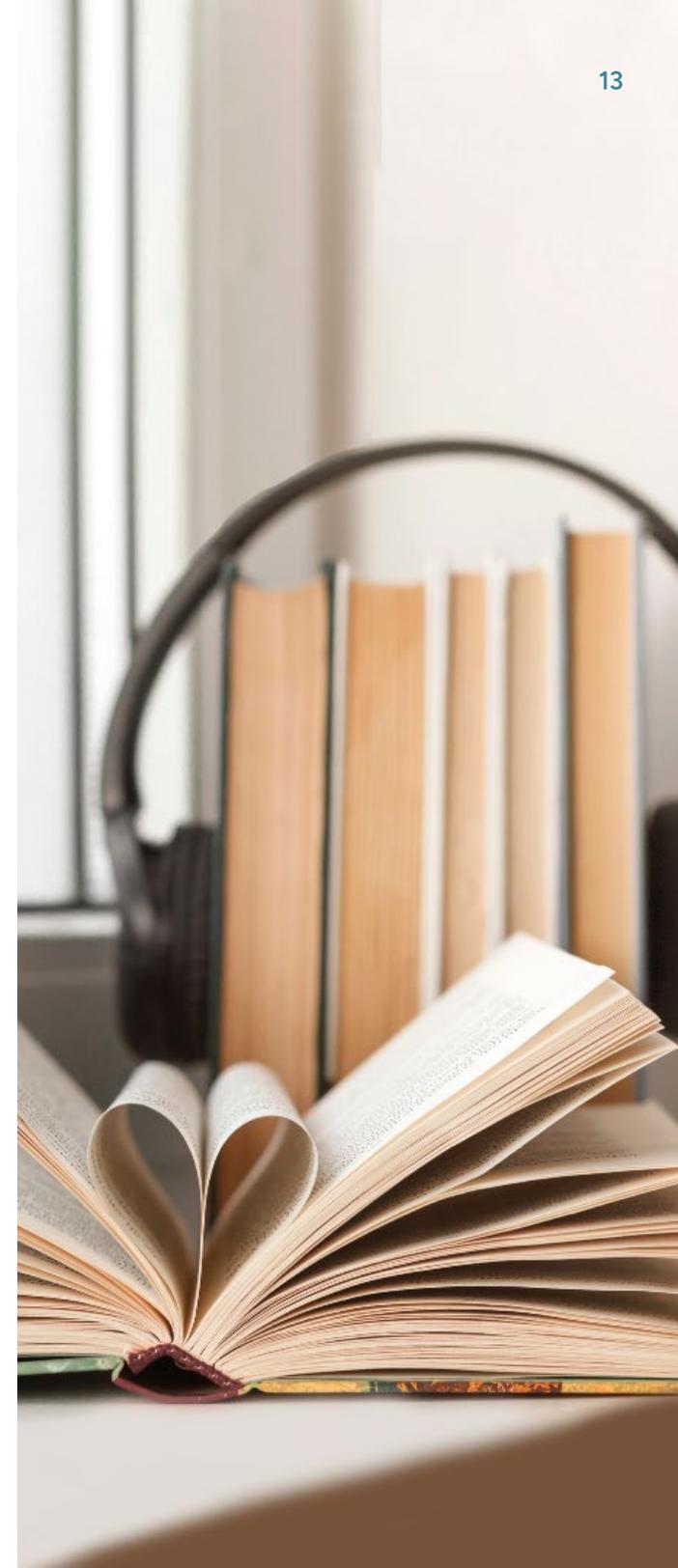
La Bibliothèque offre des services adaptés :

- livres à gros caractères pour les adultes et les enfants ;
- livres numériques offrant la possibilité d'agrandir la police de caractères ;
- prêt de liseuses pour livres numériques ;
- livres audios :
- collections de livres pour les lecteurs dyslexiques ;
- section du comptoir de prêt adaptée aux personnes en fauteuil roulant ;
- catalogue en libre accès adapté aux personnes en fauteuil roulant ;
- acquisition d'un crayon lecteur.

Le Complexe aquatique rend accessible un fauteuil de plage adapté SOFAO qui permet la mise à l'eau et la baignade dans la piscine pour les personnes en situation de handicap. La piscine est également accessible par la rampe d'accès, facilitant ainsi l'entrée à l'eau pour tous.

Le camp de jour offre un programme d'accompagnement :

- formation adaptée selon les besoins des animateurs ;
- matériel adapté (stimulation, lève-personne et lit d'hôpital disponibles) ;
- services spécialisés externes pour du soutien et de la formation avec l'équipe d'animation ;
- embauche d'une ressource spécialisée à l'intervention ;
- accès à un local calme ;
- adaptation des activités pour favoriser l'inclusion.



BILAN DU PLAN D'ACTION 2024

1. L'ACCESSIBILITÉ AUX LIEUX ET AUX ÉDIFICES PUBLICS

Améliorer l'accès aux lieux et aux édifices publics pour une personne en situation de handicap.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2024
1.1 L'accessibilité à certains édifices publics est limitée	1.1.1 Rendre accessibles les édifices municipaux.	Identifier les obstacles se trouvant dans les édifices municipaux.	Achat du logiciel de gestion des actifs	Direction générale Direction du Service de l'urbanisme Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts Direction du Service de sécurité publique et incendie de la MRC de D'Autray Association des personnes handicapées d'Autray Sud (APHAS)	Mesure prévue en 2025
			Ajout d'une rampe d'accès pour améliorer l'accessibilité au Chalet des loisirs situé dans le domaine Charbonneau.		Mesure réalisée en 2024
	1.1.2 Sensibiliser les commerçants à adapter leur commerce afin d'assurer une accessibilité universelle.	Informer les employés municipaux que l'hôtel de ville est accessible aux personnes en situation de handicap.	Des actions sont déployées dans tous les services afin de promouvoir l'accessibilité des lieux municipaux aux personnes handicapées dans les communications internes.	Tous les services	Mesure ajoutée au Plan d'action 2024 et réalisée en continu
				Lancement d'une campagne de sensibilisation locale afin d'informer les commerçants des bénéfices reliés à une accessibilité accrue, et ce, tant pour leur clientèle que pour leur image de marque.	Direction du Service des communications
	Promouvoir le programme financier offert par la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour les petits établissements accessibles, en vue d'augmenter l'accessibilité universelle.	Création d'une page Web au sujet du programme financier de la SHQ sur le site Internet de la Ville en y incluant un lien URL direct vers le site Web de la SHQ.	Direction du Service des communications Direction du Service de l'urbanisme Responsable du Service de développement économique et de mandats spéciaux	Mesure prévue en 2026	

	<p>1.1.3 Offrir un soutien financier aux commerçants.</p>	<p>Analyser la faisabilité de développer un programme de soutien financier additionnel, en complément au programme financier de la SHQ, pour aider les commerçants à rendre leurs établissements accessibles à tous.</p>	<p>Analyse de différents programmes de soutien financier municipaux afin d'identifier les meilleures pratiques en vue de l'élaboration d'un programme local supplémentaire.</p>	<p>Direction générale Direction du Service de l'urbanisme Responsable du Service de développement économique et de mandats spéciaux</p>	<p>Mesure prévue en 2026</p>
<p>1.2 Le manque d'indication</p>	<p>1.2.1 Bien identifier les lieux publics et les services offerts.</p>	<p>Répertorier les panneaux publics déjà en place et dresser une liste des modifications à effectuer pour inclure des pictogrammes.</p>	<p>Visite des bâtiments et des espaces publics afin de photographier et répertorier les panneaux existants et les enregistrer dans le logiciel de gestion des actifs.</p>	<p>Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts Responsable du Service de développement économique et de mandats spéciaux Association des personnes handicapées d'Autray Sud (APHAS)</p>	<p>Mesure prévue en 2025</p>
<p>1.3 Le nombre insuffisant de logements locatifs adaptés</p>	<p>1.3.1 Augmenter l'offre de logements locatifs adaptés sur le territoire de Lavaltrie.</p>	<p>Sensibiliser les promoteurs à l'importance d'offrir des logements locatifs adaptés.</p>	<p>Invitation aux promoteurs par le Service de l'urbanisme à inclure des logements locatifs adaptés dans leurs projets.</p>	<p>Direction du Service de l'urbanisme</p>	<p>Mesure réalisée en 2024 et en continu</p>
		<p>Analyser la faisabilité de modifier le règlement de construction en introduisant des incitatifs à l'ajout de logements adaptés dans les projets de construction de logements locatifs.</p>	<p>Analyse de différents règlements municipaux ayant intégré des incitatifs afin d'identifier les meilleures pratiques et la possibilité de faire de même à Lavaltrie.</p>	<p>Direction générale Direction du Service de l'urbanisme Conseil municipal</p>	<p>Mesure prévue en 2026</p>

2. L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Développer de meilleures habitudes et services à l'égard des personnes en situation de handicap.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2024
2.1 Le manque de connaissance sur la façon d'interagir avec les personnes en situation de handicap	2.1.1 Sensibiliser et former les employés qui travaillent au Service de première ligne aux citoyens de la Ville de Lavaltrie.	Former les employés du Service de première ligne aux citoyens via des capsules d'autoformation quant aux diverses formes d'incapacités des personnes en situation de handicap.	Formation du personnel du Service de première ligne aux citoyens à l'aide de capsules vidéo.	Direction des Services administratifs, division Service de première ligne aux citoyens	Mesure réalisée 2024 et en continu
		Fournir aux employés du Service de première ligne aux citoyens des fiches illustrées de pictogrammes.	Distribution de fiches illustrées de pictogrammes aux employés du Service des travaux publics, parcs et espaces verts et aux employés du Service de première ligne aux citoyens.	Direction des Services administratifs, division Service de première ligne aux citoyens Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS) Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts	Mesure prévue en 2025
		Créer des pictogrammes adaptés aux différents services offerts par la Ville de Lavaltrie.	Inventaire des services municipaux à illustrer et déterminer des besoins spécifiques en matière de signalisation visuelle.	Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS) Direction des Services administratifs, division Service de première ligne aux citoyens Direction du Service des communications	Mesure prévue en 2026
2.2 Le manque de connaissance à l'égard des personnes en situation de handicap lors du processus d'approvisionnement en biens et en services municipaux	2.2.1 Sensibiliser le personnel-cadre et le Service de la trésorerie quant à l'obligation d'inclure l'évaluation de l'accessibilité des services et biens aux personnes handicapées lors des achats ou de la location.	Transmettre une copie de l'article 61.3 (QUÉBEC, 2004) au personnel-cadre ainsi qu'au Service de la trésorerie et leur expliquer l'application de cet article dans leurs services.	Partage de l'article 61.3 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i> à tout le personnel-cadre.	Direction de la trésorerie Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts Service du greffe	Mesure réalisée en 2024 et en continu

3. LES COMMUNICATIONS

Améliorer l'accès à l'information à l'égard des personnes en situation de handicap.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2024
3.1 Les personnes en situation de handicap manquent de renseignements sur les services et les activités adaptés offerts par la Ville de Lavaltrie	3.1.1 Informer les citoyens des mesures prises par la Ville pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.	Diffuser le <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées</i> à la population à l'aide de différents moyens de communication.	Diffusion du <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2024</i> sur le site Web, les réseaux sociaux et dans l'infolettre de la Ville.	Direction du Service des communications	Mesure réalisée en 2024
		Ajouter une section portant sur l'accessibilité universelle au bilan annuel de la Ville pour mettre en valeur les actions mises en place par celle-ci.	Mention du <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées</i> dans le bilan 2024 de la Ville.	Responsable du Service de développement économique et de mandats spéciaux	Mesure prévue en 2025 et en continu
	3.1.2 Augmenter la participation sociale aux activités offertes par la Ville.	Promouvoir les activités offertes aux personnes en situation de handicap via le site Internet, l'infolettre, le bulletin municipal le <i>Lavaltrie vous informe</i> et les médias sociaux.	Ajout d'une mention confirmant l'accessibilité universelle aux activités municipales à travers les différents outils de communication.	Direction du Service des communications	Mesure prévue en 2025 et en continu
	3.1.3 Informer les nouveaux résidents sur les services offerts pour les personnes en situation de handicap sur le territoire de Lavaltrie.	Ajouter un document d'information sur les ressources et services offerts pour les personnes en situation de handicap dans la trousse d'accueil des nouveaux résidents.	Recensement des ressources locales et régionales (organismes, services municipaux, programmes d'aide, transport adapté, etc.) afin de partager des informations à jour et utile pour les nouveaux résidents.	Direction des Services administratifs, division Service de première ligne aux citoyens	Mesure prévue en 2026

3.2 Le manque de moyens de communication adaptés	3.2.1 Adapter les informations diffusées sur le site Internet de la Ville de Lavaltrie de façon à les rendre plus accessibles pour les citoyens en situation de handicap.	Effectuer un sondage auprès des personnes en situation de handicap pour analyser le site Internet de la Ville de Lavaltrie.	Diffusion du sondage via les organismes locaux œuvrant auprès des personnes handicapées afin d'assurer une bonne représentativité des répondants.	Direction du Service des communications Responsable du Service de développement économique et de mandats spéciaux Association des personnes handicapées d'Autray Sud (APHAS)	Mesure prévue en 2026
		Intégrer des capsules vidéos explicatives en langue des signes sur le site Internet de la Ville pour les situations d'urgence, telles que les avis d'ébullition.	Identification du genre de situation d'urgences les plus fréquentes à Lavaltrie afin de prioriser les messages à traduire en langue des signes québécoise (LSQ).	Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS) Direction du Service des communications	Mesure prévue en 2026
3.3 Problème de communication	3.3.1 Améliorer l'accès à l'information lors des événements importants, tels que les séances du conseil, les cafés-causeries du maire, etc.	Offrir un service d'interprète sur demande lors des événements importants.	Création et mise en ligne d'un formulaire de demande d'interprétation afin de permettre aux citoyens de faire une requête pour un service en langue des signes québécoise (LSQ) ou en langue parlée.	Direction du Service des communications	Mesure prévue en 2026

4. L'EMPLOI ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Faciliter l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2024
4.1 La difficulté à trouver un emploi adapté	4.1.1 Valoriser l'embauche de personnes en situation de handicap au sein de la Ville.	Analyser la faisabilité d'offrir une opportunité d'embauche aux personnes en situation de handicap au sein de la Ville.	Valorisation de la diversité au sein des équipes et engagement à encourager les candidatures de toutes les personnes, sans égard à leur condition.	Direction des Services administratifs, division Ressources humaines	Mesure réalisée en 2024 et en continu
4.2 Le problème de communication	4.2.1 Améliorer la communication entre les personnes en situation de handicap et les membres du personnel de la Ville.	Offrir une formation aux employés de la Ville pour améliorer la communication auprès des personnes en situation de handicap.	Utilisation de capsules vidéo pour former le personnel du Service de première ligne aux citoyens aux différentes formes d'incapacités et aux méthodes de communication appropriées.	Direction des Services administratifs, division Ressources humaines Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL)	Mesure réalisée en 2024 et en continu
		Remettre aux employés affectés aux Services des travaux publics, parcs et espaces verts des fiches illustrées de pictogrammes pour rendre la communication plus accessible.	Distribution de fiches illustrées de pictogrammes aux employés du Service des travaux publics, parcs et espaces verts et aux employés du Service de première ligne aux citoyens.	Direction des Services administratifs, division Ressources humaines Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts	Mesure prévue en 2025
4.3 Le manque de participation des personnes en situation de handicap au conseil municipal	4.3.1 Encourager la présence des personnes en situation de handicap dans la vie démocratique du conseil municipal.	Promouvoir la participation des personnes en situation de handicap à la vie démocratique du conseil municipal à l'aide de différents moyens de communication.	Ajout des liens vers les sites Internet du gouvernement du Québec et d'Élections Québec sur le site Internet de la Ville de façon à faciliter l'accès à l'information électorale.	Direction du Service des communications	Mesure prévue en 2025

5. LES LOISIRS, LA CULTURE, LE TOURISME ET LA VIE COMMUNAUTAIRE

Favoriser l'accès et la participation des personnes en situation de handicap aux divers activités et événements.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2024
5.1 La méconnaissance des services offerts par la bibliothèque municipale aux personnes souffrant de handicap visuel	5.1.1 Informer les personnes souffrant de handicap visuel des services offerts par la bibliothèque municipale.	Promouvoir les divers services disponibles à la bibliothèque municipale pour les personnes en situation de handicap visuel via les organismes communautaires et les différents moyens de communication disponibles.	Promotion des outils disponibles pour les usagers ayant une incapacité visuelle via l'infolettre et le site Internet de la Ville.	Direction du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté Direction du Service des communications	Mesure prévue en 2025
5.2 Le manque de toilettes chimiques adaptées lors des événements en plein air	5.2.1 Rendre disponibles des toilettes chimiques adaptées aux personnes en situation de handicap lors des événements en plein air organisés par la Ville.	Louer des toilettes chimiques adaptées lors des événements en plein air.	Ajout d'une clause obligatoire à l'effet que des toilettes chimiques adaptées doivent être mises en place lors des événements aux listes de vérification des événements municipaux.	Direction du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté	Mesure réalisée en 2024 et en continu
	5.2.2 S'assurer que des toilettes chimiques soient disponibles lors des événements en plein air organisés par des promoteurs.	Sensibiliser les organisateurs d'événements en plein air à la nécessité d'avoir des toilettes chimiques adaptées aux personnes en situation de handicap.	Encouragements destinés aux organisateurs d'événements afin qu'ils intègrent des toilettes chimiques adaptées pour en assurer l'accessibilité à tous les participants.	Direction du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté	Mesure réalisée en 2024 et en continu
5.3 Le manque de zones adaptées aux personnes en situation de handicap lors des spectacles en plein air	5.3.1 Mettre en place une zone adaptée aux personnes en situation de handicap lors des spectacles en plein air.	Ajouter la mise en place d'une zone adaptée aux personnes en situation de handicap à la planification du montage des lieux pour chacun des spectacles organisés par la Ville de Lavaltrie.	Rappel aux organisateurs de l'importance d'inclure une zone adaptée aux personnes handicapées.	Direction du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté	Mesure réalisée en 2024 et en continu

<p>5.4 La méconnaissance des principes d'accessibilité universelle dans la planification des activités de loisir</p>	<p>5.4.1 Sensibiliser les employés du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté au principe d'accessibilité universelle.</p>	<p>Rappeler les principes de l'accessibilité universelle aux employés du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté lors des rencontres de planification des événements.</p>	<p>Rappel des principes de l'accessibilité universelle aux employés du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté lors des rencontres de planification des événements, soit tous les trois mois.</p>	<p>Direction du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté</p>	<p>Mesure ajoutée au Plan d'action 2024 et réalisée en continu</p>
<p>5.5 Absence d'un programme officiel d'accompagnement</p>	<p>5.5.1 Adhérer à la carte d'accompagnement loisir.</p>	<p>Adhérer officiellement à la Carte d'accompagnement loisir du Québec.</p>	<p>Promotion de l'existence et de l'usage de la carte via le site Internet de la Ville, dans les lieux publics et dans les programmations loisirs.</p>	<p>Direction du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté</p>	<p>Mesure ajoutée au Plan d'action 2024 et réalisée en continu</p>

6. LES PARCS ET ESPACES VERTS

Faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap aux parcs et espaces verts afin d'augmenter leur participation aux diverses activités offertes.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2024
6.1 Le manque d'accès universel aux parcs et espaces verts	6.1.1 Réduire les obstacles pour faciliter l'accès aux parcs et espaces verts aux personnes en situation de handicap.	Dresser un inventaire des obstacles présents dans les parcs et espaces verts de la Ville afin de les atténuer.	Analyse de l'accessibilité des installations actuelles, telles que les bancs, tables, jeux et autres, à l'aide d'un guide d'analyse et de fiches techniques spécifiques.	Direction du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts Association des personnes handicapées d'Autray Sud (APHAS)	Mesure prévue en 2026
6.2 La présence d'obstacles sur le sentier pédestre du Chemin du Roy	6.2.1 S'assurer que le sentier pédestre soit sans obstacle pour permettre une accessibilité universelle.	Effectuer une vérification régulière du sentier pédestre par les employés du Service des travaux publics, parcs et espaces verts.	Inspection régulière du sentier par les employés du Service des travaux publics, parcs et espaces verts.	Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts	Mesure réalisée en 2024 et en continu
			Mise en ligne d'un formulaire de plaintes et requêtes sur le Portail citoyen, qui est accessible en ligne ou via l'application mobile, afin de signaler toute problématique en lien avec le sentier.	Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts	Mesure réalisée en 2024 et en continu

7. LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Accroître le sentiment de sécurité des personnes en situation de handicap et augmenter le niveau d'efficacité des services en situation d'urgence pour venir en aide aux personnes en situation de handicap.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2024
7.1 La méconnaissance des personnes en situation de handicap quant à l'importance d'être inscrites à la liste des personnes nécessitant une assistance particulière en situation d'urgence	7.1.1 Promouvoir l'existence de cette liste, l'importance d'y être inscrit et faciliter l'accès au formulaire à remplir.	Intégrer un document informatif au sujet de la liste des personnes nécessitant une aide particulière en situation d'urgence dans la pochette des nouveaux résidents.	Ajout du formulaire pour l'inscription des personnes nécessitant un soutien particulier lors d'une situation d'urgence dans la pochette remise aux nouveaux arrivants.	Direction des Services administratifs, division Service de première ligne aux citoyens Direction du Service des communications Direction du Service de sécurité publique et incendie de la MRC de D'Autray	Mesure prévue en 2025 et en continu
		Promouvoir l'inscription au formulaire pour les personnes nécessitant de l'aide particulière (PNAP) en cas d'évacuation d'urgence via les différents moyens de communication disponibles.	Déploiement d'une campagne d'information afin d'encourager l'inscription au registre des personnes ayant besoin d'une aide particulière en situation d'évacuation, en partenariat avec le Service de sécurité publique et incendie de la MRC de D'Autray.	Direction du Service des communications Direction du Service de sécurité publique et incendie de la MRC de D'Autray	Mesure prévue en 2025
7.2 La méconnaissance du plan d'évacuation dans les édifices municipaux pour les personnes en situation de handicap lors des situations d'urgence	7.2.1 Informer les nouveaux employés des procédures relatives au plan de mesure d'urgence pour l'évacuation et rappeler ces procédures à tous les autres employés.	Lors de la visite des locaux, expliquer aux nouveaux employés les procédures concernant le rassemblement en situation d'urgence.	Affichage de rappels visuels (affiches, pictogrammes, plans) dans les aires communes des bâtiments municipaux afin de renforcer la connaissance lors des procédures d'évacuation.	Direction des Services administratifs, division Ressources humaines	Mesure prévue en 2025
		Effectuer des simulations d'incendie.	Planification d'une date pour la simulation d'incendie dans les différents bâtiments municipaux.	Direction générale Direction du Service de sécurité publique et incendie de la MRC de D'Autray	Mesure prévue en 2025

<p>7.3 La sous-utilisation d'un langage universel dans l'affichage des sorties de secours</p>	<p>7.3.1 S'assurer que chaque sortie de secours soit identifiée par une affiche utilisant un langage universel.</p>	<p>Dresser un inventaire du nombre d'enseignes qui doivent être remplacées.</p>	<p>Assignment d'un employé au repérage et à la compilation des affiches à actualiser.</p>	<p>Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts</p>	<p>Mesure prévue en 2025</p>
<p>7.4 Le problème de communication lors des situations d'urgence</p>	<p>7.4.1 Améliorer la communication lors des allocutions adressées à la population en situation d'urgence.</p>	<p>Prévoir des moyens de communication adaptés aux personnes en situation de handicap lors des situations d'urgence.</p> <p>Bonifier le plan de mesures d'urgence afin de prévoir la présence d'un interprète dans les conférences portant sur une situation d'urgence.</p> <p>Représenter visuellement l'interprète lors de la diffusion de la conférence de presse spécifique aux mesures d'urgence ou s'assurer que la conférence de presse soit sous-titrée.</p>	<p>Adaptation des communications en situation d'urgence.</p>	<p>Comité de Sécurité civile de Lavaltrie Direction du Service des communications</p>	<p>Mesure prévue en 2025</p>

8. LE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ, LA CIRCULATION, LA SIGNALISATION ET LE STATIONNEMENT

Améliorer l'accessibilité et les commodités relatives au transport pour les personnes en situation de handicap.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2024
8.1 Le manque de boutons-presseurs sonores aux passages pour piétons	8.1.1 S'assurer que des boutons-presseurs sonores soient installés à chaque passage pour piétons se trouvant sous la juridiction de la Ville de Lavaltrie.	Établir un inventaire des passages pour piétons qui nécessitent l'ajout d'un bouton-presseur sonore. Selon les coûts évalués et les sommes disponibles, prévoir l'achat et l'ajout de certains boutons-presseurs sonores.	Création d'une liste des intersections prioritaires nécessitant l'ajout de boutons-presseurs sonores en fonction de leur achalandage et de leur proximité des lieux publics.	Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts	Mesure réalisée en 2024 et en continu
	8.1.2 Solliciter le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour l'installation des boutons-presseurs sonores sur les passages pour piétons relevant de leur responsabilité.	Établir un inventaire des passages pour piétons sous la juridiction du MTMD qui nécessitent l'ajout d'un bouton-presseur sonore.	Identification des intersections sous la juridiction du MTMD où l'installation de boutons-presseurs sonores est urgente et nécessaire.	Direction générale Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts Conseil municipal Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)	Mesure prévue en 2025
		Formuler une demande officielle pour que le MTMD procède à l'installation de boutons-presseurs sonores à ces passages pour piétons.	Envoi d'une demande officielle au nom de la Ville de Lavaltrie au MTMD pour demander l'installation de boutons-presseurs sonores aux endroits jugés prioritaires.	Direction générale Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts Direction du Service du génie, des projets et de l'environnement Conseil municipal Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)	Mesure réalisée en 2024 et en continu

8.2 Les sols et les trottoirs ne sont pas toujours adaptés	8.2.1 Diminuer les obstacles rencontrés sur les sols et les trottoirs pour favoriser les déplacements pour les personnes en situation de handicap.	Sensibiliser les employés du Service des travaux publics, parcs et espaces verts à la réalité des personnes vivant en situation de handicap.	Remise d'un guide des bonnes pratiques portant sur les aménagements urbains accessibles à tous les employés concernés par l'entretien des trottoirs et de la chaussée.	Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts	Mesure prévue en 2025
		Identifier les obstacles présents sur les sols et les trottoirs de la Ville et analyser les travaux à effectuer.	Réalisation d'une inspection des trottoirs et des sols à l'aide d'une grille d'analyse basée sur les normes d'accessibilité universelle.	Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts	Mesure prévue en 2026
8.3 La forte diminution de l'offre de services de transport adapté pour les personnes en situation de handicap	8.3.1 Retrouver l'offre de services qui était offerte par le transport adapté de la MRC de D'Autray, qui s'étendait de 6 h 30 à 23 h.	En collaboration avec la MRC de d'Autray, sensibiliser le gouvernement du Québec en adoptant une résolution sur l'importance de bonifier les budgets en transport adapté, afin de pérenniser et bonifier l'offre de services sur le territoire.	Rédaction d'une résolution entre la Ville et la MRC de D'Autray soulignant l'importance de l'extension des horaires et du financement du transport adapté et soumission de cette résolution aux instances gouvernementales concernées.	Direction générale Conseil municipal MRC de D'Autray	Mesure prévue en 2025

PLAN D'ACTION 2025

1. L'ACCESSIBILITÉ AUX LIEUX ET AUX ÉDIFICES PUBLICS

Améliorer l'accès aux lieux et aux édifices publics pour une personne en situation de handicap.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
1.1 L'accessibilité à certains édifices publics est limitée	1.1.1 Rendre accessibles les édifices municipaux.	Identifier les obstacles se trouvant dans les édifices municipaux.	Achat du logiciel de gestion des actifs.	Direction générale Direction du Service de l'urbanisme Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts Direction du Service du génie, des projets et de l'environnement Direction du Service de sécurité publique et incendie de la MRC de D'Autray Association des personnes handicapées d'Autray Sud (APHAS)	Mesure prévue en 2025
		Informers les employés municipaux que l'hôtel de ville est accessible aux personnes en situation de handicap.	Invitation à tous les services afin de promouvoir le fait que l'hôtel de ville est un lieu accessible aux personnes en situation de handicap.	Direction du Service du génie, des projets et de l'environnement Tous les services	Mesure réalisée en continu
	1.1.2 Sensibiliser les commerçants à adapter leur commerce afin d'assurer une accessibilité universelle.	Sensibiliser les commerçants sur l'importance d'adapter leur commerce pour assurer une accessibilité universelle.	Lancement d'une campagne de sensibilisation locale afin d'informer les commerçants des bénéfices reliés à une accessibilité accrue, et ce, tant pour leur clientèle que pour leur image de marque.	Direction du Service des communications Direction du Service de l'urbanisme Responsable du Service de développement économique et de mandats spéciaux	Mesure prévue en 2026
		Promouvoir le programme financier offert par la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour les petits établissements accessibles, en vue d'augmenter l'accessibilité universelle.	Mise en ligne des informations quant au programme financier de la SHQ sur le site Internet de la Ville, incluant un lien direct vers le site de la SHQ.	Direction du Service des communications Direction du Service de l'urbanisme Responsable du Service de développement économique et de mandats spéciaux	Mesure prévue en 2026

	<p>1.1.3 Offrir un soutien financier aux commerçants.</p>	<p>Analyser la faisabilité de développer un programme de soutien financier additionnel, en complément au programme financier de la SHQ, pour aider les commerçants à rendre leurs établissements accessibles à tous.</p>	<p>Analyse de différents programmes de soutien financier municipaux afin d'identifier les meilleures pratiques en vue de l'élaboration d'un programme local supplémentaire.</p>	<p>Direction générale Direction du Service de l'urbanisme Responsable du Service de développement économique et de mandats spéciaux</p>	<p>Mesure prévue en 2026</p>
<p>1.2 Le manque d'indication</p>	<p>1.2.1 Bien identifier les lieux publics et les services offerts.</p>	<p>Répertorier les panneaux publics déjà en place et dresser une liste des modifications à effectuer pour inclure des pictogrammes.</p>	<p>Visite des bâtiments et des espaces publics afin de photographier et répertorier les panneaux existants et les enregistrer dans le logiciel de gestion des actifs.</p>	<p>Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts Direction du Service du génie, des projets et de l'environnement Responsable du Service de développement économique et de mandats spéciaux Association des personnes handicapées d'Autray Sud (APHAS)</p>	<p>Mesure prévue en 2025</p>
<p>1.3 Le nombre insuffisant de logements locatifs adaptés</p>	<p>1.3.1 Augmenter l'offre de logements locatifs adaptés sur le territoire de Lavaltrie.</p>	<p>Sensibiliser les promoteurs à l'importance d'offrir des logements locatifs adaptés.</p>	<p>Invitation aux promoteurs par le Service de l'urbanisme à inclure des logements locatifs adaptés dans leurs projets.</p>	<p>Direction du Service de l'urbanisme</p>	<p>Mesure réalisée en continu</p>
		<p>Analyser la faisabilité de modifier le règlement de construction en introduisant des incitatifs à l'ajout de logements adaptés dans les projets de construction de logements locatifs.</p>	<p>Analyse de différents règlements municipaux ayant intégré des incitatifs afin d'identifier les meilleures pratiques et la possibilité de faire de même à Lavaltrie.</p>	<p>Direction générale Direction du Service de l'urbanisme Conseil municipal</p>	<p>Mesure prévue en 2026</p>

2. L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Développer de meilleures habitudes et services à l'égard des personnes en situation de handicap.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
2.1 Le manque de connaissance sur la façon d'interagir avec les personnes en situation de handicap	2.1.1 Sensibiliser et former les employés qui travaillent au Service de première ligne aux citoyens de la Ville de Lavaltrie.	Former les employés du Service de première ligne aux citoyens via des capsules d'autoformation, quant aux diverses formes d'incapacités des personnes en situation de handicap.	Formation du personnel du Service de première ligne aux citoyens à l'aide de capsules vidéo.	Direction des Services administratifs, division Service de première ligne aux citoyens	Mesure réalisée en continu
		Fournir aux employés du Service de première ligne aux citoyens des fiches illustrées de pictogrammes.	Distribution de fiches illustrées de pictogrammes aux employés du Service des travaux publics, parcs et espaces verts et aux employés du Service de première ligne aux citoyens.	Direction des Services administratifs, division Service de première ligne aux citoyens Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS) Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts	Mesure prévue en 2025
		Créer des pictogrammes adaptés aux différents services offerts par la Ville de Lavaltrie.	Inventaire des services municipaux à illustrer et déterminer des besoins spécifiques en matière de signalisation visuelle.	Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS) Direction des Services administratifs, division Service de première ligne aux citoyens Direction du Service des communications	Mesure prévue en 2026
2.2 Le manque de connaissance à l'égard des personnes en situation de handicap lors du processus d'approvisionnement en biens et en services municipaux	2.2.1 Sensibiliser le personnel-cadre et le Service de la trésorerie quant à l'obligation d'inclure l'évaluation de l'accessibilité des services et biens aux personnes handicapées lors des achats ou de la location.	Transmettre une copie de l'article 61.3 (QUÉBEC, 2004) au personnel-cadre ainsi qu'au Service de la trésorerie et leur expliquer l'application de cet article dans leurs services.	Partage de l'article 61.3 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i> à tout le personnel-cadre.	Direction du Service de la trésorerie Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts Service du greffe	Mesure prévue en 2025 et en continu

3. LES COMMUNICATIONS

Améliorer l'accès à l'information à l'égard des personnes en situation de handicap.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
3.1 Les personnes en situation de handicap manquent de renseignements sur les services et les activités adaptés offerts par la Ville de Lavaltrie	3.1.1 Informer les citoyens des mesures prises par la Ville pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.	Diffuser le <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées</i> à la population à l'aide de différents moyens de communication.	Diffusion du <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2025</i> sur le site Web, les réseaux sociaux et dans l'infolettre de la Ville.	Direction du Service des communications	Mesure prévue en 2025
		Ajouter une section portant sur l'accessibilité universelle au bilan annuel de la Ville pour mettre en valeur les actions mises en place par celle-ci.	Mention du <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées</i> dans le bilan 2025 de la Ville.	Responsable du Service de développement économique et de mandats spéciaux	Mesure prévue en 2025 et en continu
	3.1.2 Augmenter la participation sociale aux activités offertes par la Ville.	Promouvoir les activités offertes aux personnes en situation de handicap via le site Internet, l'infolettre, le bulletin municipal le <i>Lavaltrie vous informe</i> et les médias sociaux.	Ajout d'une mention confirmant l'accessibilité universelle aux activités municipales à travers les différents outils de communication.	Direction du Service des communications	Mesure prévue en 2025 et en continu
	3.1.3 Informer les nouveaux résidents sur les services offerts pour les personnes en situation de handicap sur le territoire de Lavaltrie.	Ajouter un document d'information sur les ressources et services offerts pour les personnes en situation de handicap dans la trousse d'accueil des nouveaux résidents.	Recensement des ressources locales et régionales (organismes, services municipaux, programmes d'aide, transport adapté, etc.) afin de partager des informations à jour et utile pour les nouveaux résidents.	Direction des Services administratifs, division Service de première ligne aux citoyens	Mesure prévue en 2026

3.2 Le manque de moyens de communication adaptés	3.2.1 Adapter les informations diffusées sur le site Internet de la Ville de Lavaltrie de façon à les rendre plus accessibles pour les citoyens en situation de handicap.	Effectuer un sondage auprès des personnes en situation de handicap pour analyser le site Internet de la Ville de Lavaltrie.	Diffusion du sondage via les organismes locaux œuvrant auprès des personnes handicapées afin d'assurer une bonne représentativité des répondants.	Direction du Service des communications Responsable du Service de développement économique et de mandats spéciaux Association des personnes handicapées d'Autray Sud (APHAS)	Mesure prévue en 2025
		Intégrer des capsules vidéos explicatives en langue des signes sur le site Internet de la Ville pour les situations d'urgence, telles que les avis d'ébullition.	Identification du genre de situation d'urgences les plus fréquentes à Lavaltrie afin de prioriser les messages à traduire en langue des signes québécoise (LSQ).	Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS) Direction du Service des communications	Mesure prévue en 2026
3.3 Problème de communication	3.3.1 Améliorer l'accès à l'information lors des événements importants, tels que les séances du conseil, les cafés-causeries du maire, etc.	Offrir un service d'interprète sur demande lors des événements importants.	Création et mise en ligne d'un formulaire de demande d'interprétation afin de permettre aux citoyens de faire une requête pour un service en langue des signes québécoise (LSQ) ou en langue parlée.	Direction du Service des communications	Mesure prévue en 2026

4. L'EMPLOI ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Faciliter l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
4.1 La difficulté à trouver un emploi adapté	4.1.1 Valoriser l'embauche de personnes en situation de handicap au sein de la Ville.	Analyser la faisabilité d'offrir une opportunité d'embauche aux personnes en situation de handicap au sein de la Ville.	Valorisation de la diversité au sein des équipes et engagement à encourager les candidatures de toutes les personnes, sans égard à leur condition.	Direction des Services administratifs, division Ressources humaines	Mesure réalisée en continu
		Transmettre les offres d'emploi de la Ville de Lavaltrie aux organismes de services spécialisés de main d'œuvre pour personnes handicapées.	Transmission des offres d'emploi de la Ville de Lavaltrie à l'organisme Essor 2.	Direction des Services administratifs, division Ressources humaines	Mesure prévue en 2025 et en continu
4.2 Le problème de communication	4.2.1 Améliorer la communication entre les personnes en situation de handicap et les membres du personnel de la Ville.	Offrir une formation aux employés de la Ville pour améliorer la communication auprès des personnes en situation de handicap.	Utilisation de capsules vidéo pour former le personnel du Service de première ligne aux citoyens aux différentes formes d'incapacités et aux méthodes de communication appropriées.	Direction des Services administratifs, division Service de première ligne Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL)	Mesure réalisée en continu
		Remettre aux employés affectés aux Services des travaux publics, parcs et espaces verts des fiches illustrées de pictogrammes pour rendre la communication plus accessible.	Distribution de fiches illustrées de pictogrammes aux employés du Service des travaux publics, parcs et espaces verts et aux employés du Service de première ligne aux citoyens.	Direction des Services administratifs, division Service de première ligne aux citoyens Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts	Mesure prévue en 2025
4.3 Le manque de participation des personnes en situation de handicap au conseil municipal	4.3.1 Encourager la présence des personnes en situation de handicap dans la vie démocratique du conseil municipal.	Promouvoir la participation des personnes en situation de handicap à la vie démocratique du conseil municipal à l'aide de différents moyens de communication.	Ajout des liens vers les sites Internet du gouvernement du Québec et d'Élections Québec sur le site Internet de la Ville de façon à faciliter l'accès à l'information électorale.	Direction du Service des communications	Mesure prévue en 2025

5. LES LOISIRS, LA CULTURE, LE TOURISME ET LA VIE COMMUNAUTAIRE

Favoriser l'accès et la participation des personnes en situation de handicap aux divers activités et événements.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
5.1 La méconnaissance des services offerts par la bibliothèque municipale aux personnes souffrant de handicap visuel	5.1.1 Informar les personnes souffrant de handicap visuel des services offerts par la bibliothèque municipale.	Promouvoir les divers services disponibles à la bibliothèque municipale pour les personnes en situation de handicap visuel via les organismes communautaires et les différents moyens de communication disponibles.	Promotion des outils disponibles pour les usagers ayant une incapacité visuelle via l'infolettre et le site Internet de la Ville.	Direction du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté Direction du Service des communications	Mesure prévue en 2025
5.2 Le manque de toilettes chimiques adaptées lors des événements en plein air	5.2.1 Rendre disponibles des toilettes chimiques adaptées aux personnes en situation de handicap lors des événements en plein air organisés par la Ville.	Louer des toilettes chimiques adaptées lors des événements en plein air.	Ajout d'une clause obligatoire à l'effet que des toilettes chimiques adaptées doivent être mises en place lors des événements aux listes de vérification des événements municipaux.	Direction du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté	Mesure réalisée en continu
	5.2.2 S'assurer que des toilettes chimiques soient disponibles lors des événements en plein air organisés par des promoteurs.	Sensibiliser les organisateurs d'événements en plein air à la nécessité d'avoir des toilettes chimiques adaptées aux personnes en situation de handicap.	Encouragements destinés aux organisateurs d'événements afin qu'ils intègrent des toilettes chimiques adaptées pour en assurer l'accessibilité à tous les participants.	Direction du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté	Mesure réalisée en continu
5.3 Le manque de zones adaptées aux personnes en situation de handicap lors des spectacles en plein air	5.3.1 Mettre en place une zone adaptée aux personnes en situation de handicap lors des spectacles en plein air.	Ajouter la mise en place d'une zone adaptée aux personnes en situation de handicap à la planification du montage des lieux pour chacun des spectacles organisés par la Ville de Lavaltrie.	Rappel aux organisateurs de l'importance d'inclure une zone adaptée aux personnes handicapées.	Direction du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté	Mesure réalisée en continu

<p>5.4 La méconnaissance des principes d'accessibilité universelle dans la planification des activités de loisir</p>	<p>5.4.1 Sensibiliser les employés du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté au principe d'accessibilité universelle.</p>	<p>Rappeler les principes de l'accessibilité universelle aux employés du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté lors des rencontres de planification des événements.</p>	<p>Rappel des principes de l'accessibilité universelle aux employés du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté lors des rencontres de planification des événements, soit tous les trois mois.</p>	<p>Direction du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté</p>	<p>Mesure réalisée en continu</p>
<p>5.5 Absence d'un programme officiel d'accompagnement</p>	<p>5.5.1 Adhérer à la carte d'accompagnement loisir.</p>	<p>Adhérer officiellement à la Carte d'accompagnement loisir du Québec.</p>	<p>Promotion de l'existence et de l'usage de la carte via le site Internet de la Ville, dans les lieux publics et dans les programmations loisirs.</p>	<p>Direction du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté</p>	<p>Mesure réalisée en continu</p>

6. LES PARCS ET ESPACES VERTS

Faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap aux parcs et espaces verts afin d'augmenter leur participation aux diverses activités offertes.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
6.1 Le manque d'accès universel aux parcs et espaces verts	6.1.1 Réduire les obstacles pour faciliter l'accès aux parcs et espaces verts aux personnes en situation de handicap.	Dresser un inventaire des obstacles présents dans les parcs et espaces verts de la Ville afin de les atténuer.	Analyse de l'accessibilité des installations actuelles, telles que les bancs, tables, jeux et autres, à l'aide d'un guide d'analyse et de fiches techniques spécifiques.	Direction du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts Association des personnes handicapées d'Autray Sud (APHAS)	Mesure prévue en 2026
6.2 La présence d'obstacles sur le sentier pédestre du Chemin du Roy	6.2.1 S'assurer que le sentier pédestre soit sans obstacle pour permettre une accessibilité universelle.	Effectuer une vérification régulière du sentier pédestre par les employés du Service des travaux publics, parcs et espaces verts.	Inspection régulière du sentier par les employés du Service des travaux publics, parcs et espaces verts.	Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts	Mesure réalisée en continu
			Mise en ligne d'un formulaire de plaintes et requêtes sur le Portail citoyen, qui est accessible en ligne ou via l'application mobile, afin de signaler toute problématique en lien avec le sentier.	Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts	Mesure réalisée en continu

7. LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Accroître le sentiment de sécurité des personnes en situation de handicap et augmenter le niveau d'efficacité des services en situation d'urgence pour venir en aide aux personnes en situation de handicap.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
7.1 La méconnaissance des personnes en situation de handicap quant à l'importance d'être inscrites à la liste des personnes nécessitant une assistance particulière en situation d'urgence	7.1.1 Promouvoir l'existence de cette liste, l'importance d'y être inscrit et faciliter l'accès au formulaire à remplir.	Intégrer un document informatif au sujet de la liste des personnes nécessitant une aide particulière en situation d'urgence dans la pochette des nouveaux résidents.	Ajout du formulaire pour l'inscription des personnes nécessitant un soutien particulier lors d'une situation d'urgence dans la pochette remise aux nouveaux arrivants.	Direction des Services administratifs, division Service de première ligne aux citoyens Direction du Service des communications Direction du Service de sécurité publique et incendie de la MRC de D'Autray	Mesure réalisée en continu
		Promouvoir l'inscription au formulaire pour les personnes nécessitant de l'aide particulière (PNAP) en cas d'évacuation d'urgence via les différents moyens de communication disponibles.	Déploiement d'une campagne d'information afin d'encourager l'inscription au registre des personnes ayant besoin d'une aide particulière en situation d'évacuation, en partenariat avec le Service de sécurité publique et incendie de la MRC de D'Autray.	Direction du Service des communications Direction du Service de sécurité publique et incendie de la MRC de D'Autray	Mesure prévue en 2025
7.2 La méconnaissance du plan d'évacuation dans les édifices municipaux pour les personnes en situation de handicap lors des situations d'urgence	7.2.1 Informer les nouveaux employés des procédures relatives au plan de mesure d'urgence pour l'évacuation et rappeler ces procédures à tous les autres employés.	Lors de la visite des locaux, expliquer aux nouveaux employés les procédures concernant le rassemblement en situation d'urgence.	Affichage de rappels visuels (affiches, pictogrammes, plans) dans les aires communes des bâtiments municipaux afin de renforcer la connaissance lors des procédures d'évacuation.	Direction des Services administratifs, division Ressources humaines	Mesure prévue en 2025
		Effectuer des simulations d'incendie.	Planification d'une date pour la simulation d'incendie dans les différents bâtiments municipaux.	Direction générale Direction du Service de sécurité publique et incendie de la MRC de D'Autray	Mesure prévue en 2025

<p>7.3 La sous-utilisation d'un langage universel dans l'affichage des sorties de secours</p>	<p>7.3.1 S'assurer que chaque sortie de secours soit identifiée par une affiche utilisant un langage universel.</p>	<p>Dresser un inventaire du nombre d'enseignes qui doivent être remplacées.</p>	<p>Assignation d'un employé au repérage et à la compilation des affiches à actualiser.</p>	<p>Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts Direction du Service du génie, des projets et de l'environnement</p>	<p>Mesure prévue en 2025</p>
<p>7.4 Le problème de communication lors des situations d'urgence</p>	<p>7.4.1 Améliorer la communication lors des allocutions adressées à la population en situation d'urgence.</p>	<p>Prévoir des moyens de communication adaptés aux personnes en situation de handicap lors des situations d'urgence.</p> <p>Bonifier le plan de mesures d'urgence afin de prévoir la présence d'un interprète dans les conférences portant sur une situation d'urgence.</p> <p>Représenter visuellement l'interprète lors de la diffusion de la conférence de presse spécifique aux mesures d'urgence ou s'assurer que la conférence de presse soit sous-titrée.</p>	<p>Adaptation des communications en situation d'urgence.</p>	<p>Comité de Sécurité civile de Lavaltrie Direction du Service des communications</p>	<p>Mesure prévue en 2025</p>

8. LE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ, LA CIRCULATION, LA SIGNALISATION ET LE STATIONNEMENT

Améliorer l'accessibilité et les commodités relatives au transport pour les personnes en situation de handicap.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION	OBJECTIFS PROPOSÉS	MESURES PRÉVUES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
8.1 Le manque de boutons-presseurs sonores aux passages pour piétons	8.1.1 S'assurer que des boutons-presseurs sonores soient installés à chaque passage pour piétons se trouvant sous la juridiction de la Ville de Lavaltrie.	Établir un inventaire des passages pour piétons qui nécessitent l'ajout d'un bouton-presseur sonore. Selon les coûts évalués et les sommes disponibles, prévoir l'achat et l'ajout de certains boutons-presseurs sonores.	Création d'une liste des intersections prioritaires nécessitant l'ajout de boutons-presseurs sonores en fonction de leur achalandage et de leur proximité des lieux publics.	Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts Direction du Service du génie, des projets et de l'environnement	Mesure réalisée en continu
	8.1.2 Solliciter le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour l'installation des boutons-presseurs sonores sur les passages pour piétons relevant de leur responsabilité.	Établir un inventaire des passages pour piétons sous la juridiction du MTMD qui nécessitent l'ajout d'un bouton-presseur sonore.	Identification des intersections sous la juridiction du MTMD où l'installation de boutons-presseurs sonores est urgente et nécessaire.	Direction générale Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts Conseil municipal Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)	Mesure prévue en 2025
		Formuler une demande officielle pour que le MTMD procède à l'installation de boutons-presseurs sonores à ces passages pour piétons.	Envoi d'une demande officielle au nom de la Ville de Lavaltrie au MTMD pour demander l'installation de boutons-presseurs sonores aux endroits jugés prioritaires.	Direction générale Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts Direction du Service du génie, des projets et de l'environnement Conseil municipal Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)	Mesure réalisée en continu

8.2 Les sols et les trottoirs ne sont pas toujours adaptés	8.2.1 Diminuer les obstacles rencontrés sur les sols et les trottoirs pour favoriser les déplacements pour les personnes en situation de handicap.	Sensibiliser les employés du Service des travaux publics, parcs et espaces verts à la réalité des personnes vivant en situation de handicap.	Remise d'un guide des bonnes pratiques portant sur les aménagements urbains accessibles à tous les employés concernés par l'entretien des trottoirs et de la chaussée.	Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts	Mesure prévue en 2025
		Identifier les obstacles présents sur les sols et les trottoirs de la Ville et analyser les travaux à effectuer.	Réalisation d'une inspection des trottoirs et des sols à l'aide d'une grille d'analyse basée sur les normes d'accessibilité universelle.	Direction du Service du génie, des projets et de l'environnement Direction du Service des travaux publics, parcs et espaces verts	Mesure prévue en 2026
8.3 La forte diminution de l'offre de services de transport adapté pour les personnes en situation de handicap	8.3.1 Retrouver l'offre de services qui était offerte par le transport adapté de la MRC de D'Au-tray, qui s'étendait de 6 h 30 à 23 h.	En collaboration avec la MRC de d'Au-tray, sensibiliser le gouvernement du Québec en adoptant une résolution sur l'importance de bonifier les budgets en transport adapté, afin de pérenniser et bonifier l'offre de services sur le territoire.	Rédaction d'une résolution entre la Ville et la MRC de D'Au-tray soulignant l'importance de l'extension des horaires et du financement du transport adapté et soumission de cette résolution aux instances gouvernementales concernées.	Direction générale Conseil municipal MRC de D'Au-tray	Mesure prévue en 2025

RÉFÉRENCES

Gouvernement du Québec. (2004). Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. RLRQ., C-E-20-1, le 1^{er} avril 2024 (Québec) Éditeur officiel du Québec : www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/E-20.1

Gouvernement du Québec. (2024). Définition du terme Personne handicapée. Récupéré sur Informations et services gouvernementaux : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/participation-sociale-personnes-handicapees/definition-personne-handicapee>

Ministères des Affaires municipales et de l'habitation. (2023, novembre 15). Gouvernement du Québec. Récupéré sur Profil financier des municipalités : <https://www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/finances-fiscalite-municipales/information-financiere/publications-financieres/profil-financier?organisme=52007&annee=2023>

Office des personnes handicapées du Québec, Prévalence et caractéristique de l'incapacité (2021, février). Office des personnes handicapées du Québec. Récupéré sur gouvernement du Québec : <https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/statistiques/publications-statistiques-sur-les-personnes-handicapees/collection-les-personnes-avec-incapacite-au-quebec.html>

Gouvernement du Québec. (2021). Décret 655-2021, 5 mai 2021. Gazette officielle du Québec, 153(21), 2471-2472.

Ville de Lavaltrie. (2024). Profil financier, édition 2023-2024. Gouvernement du Québec.

Adopté par le conseil municipal le 7 juillet 2025 | Résolution 2025-07-34

